

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE SAINT-BALDOPH**

- ◆ **Séance du lundi 29 novembre 2021**
- ◆ **Date de convocation mardi 23 novembre 2021**

**Présents :**

RICHEL Christophe	HACHET Valentin	PACCOUD dit MORISON Fabienne
VIVES-MARRANO Guy	ROMAGNOLI Danielle	VAUSSENAT Gilles
DARVES-BLANC Geneviève	GUIBOUD-RIBAUD Chantal	DHERBEYS Evelyne
CHEMINAL Marie-Renée	NONET Jean-Luc	
	GOIFFON Laurent	NEGRELLO Sandrine
PERRIN Jean-Philippe	CLARET Laurent	
	GRUMEL Odile	MASSON Mireille
MOLIN Ludovic	GARNIER Rémi	

**Absents :**

Monsieur Eric BELLINGHERY donne pouvoir à Monsieur Laurent GOIFFON

Monsieur Eric MAHEO donne pouvoir à Monsieur Christophe RICHEL

Madame Nathalie FREON donne pouvoir à Madame Chantal GUIBOUD-RIBAUD

Madame Lucile COURLET

Membres en exercice	23	Abstentions	0	
Présents	19	Suffrages exprimés	22	
Absents	1	Voix POUR	22	
Représentés	3	Voix CONTRE	0	

Madame Chantal GUIBOUD-RIBAUD est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**D 2021 – 067  
TARIF DE LOCATION DES SALLES DE REUNION**

Monsieur Guy VIVES, Adjoint au Maire en charge des finances, rappelle la délibération D2019-053 en date du 6 septembre 2019 et informe le Conseil Municipal qu'il serait opportun de réviser les tarifs de location des salles communales pour permettre la mise en location de l'ensemble des salles communales susceptibles d'être mise à la disposition ponctuelle des administrés.

Il précise que si la Commune n'a pas pour vocation de louer ses salles pour des activités privées ou commerciales, il est néanmoins pertinent de pouvoir ponctuellement répondre à des demandes de locations dès lors que les salles ne sont pas utilisées.

Les principes de ces tarifs ont été validés par la commission des finances réunie le 14 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ABROGE les dispositions concernant les tarifs de location des salles dans la délibération D2019-053 en date du 6 septembre 2019.
- DECIDE de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021, les tarifs de location des salles communales comme suit :

Nom	Surface	Tarif septembre 2019	Observation	Nombre d'occupation			Proposition nouveau tarif
				2019	2020	2021	
<b>CENTRE SOCIO CULTUREL</b>							
Granier	215 m <sup>2</sup>	215,00 €	week-end/résidents	15	6	4	Inchangé
		430,00 €	week-end/non-résidents				Inchangé
		152,00 €	jour hors week-end/résidents				Inchangé
		304,00 €	jour hors week-end/non résidents				Inchangé
La Coche	115 m <sup>2</sup>	92,00 €	week-end/résidents	9	4	3	Inchangé
		184,00 €	week-end/non-résidents				Inchangé
		61,00 €	jour hors week-end/résidents				Inchangé
		122,00 €	jours hors week-end/non résidents				Inchangé
		55,00 €	réunion/résidents				Inchangé
		110,00 €	réunion/non résidents				Inchangé
Belledonne	35 m <sup>2</sup>	30,00 €	réunion	4	5	7	Inchangé
Joigny	19 m <sup>2</sup>	15,00 €	réunion	0	0	0	Inchangé
Galoppaz	36 m <sup>2</sup>		Local des jeunes				
L'Epine	17 m <sup>2</sup>		Bureau de Pause Loisirs				
<b>PASSERELLE</b>							
Capucine	148 m <sup>2</sup>	110,00 €	jour/résidents	0	0	10	Inchangé
		220,00 €	jour/non résidents				Inchangé
Gentiane	93 m <sup>2</sup>		location par jour				70,00 €
Bouton d'Or	64 m <sup>2</sup>	45,00 €	location par jour	0	0	0	Inchangé
Fuschia	66 m <sup>2</sup>		location par jour				45,00 €
Violette	70 + 53		location par jour				60 €/40 €
Coquelicot	25 m <sup>2</sup>		location par jour				20,00 €
Perce-neige	51 m <sup>2</sup>		location par jour				40,00 €
Lilas	60 m <sup>2</sup>		location par jour				50,00 €
<b>PLAINE DES SPORTS</b>							
Frainet	75 m <sup>2</sup>		location par jour				70,00 €

- PRECISE que les contrats de location signés antérieurement à la présente délibération conserveront le bénéfice des tarifs en vigueur à la date de signature.

AINSI DELIBERE  
DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le  
Document certifié conforme.

Le Maire, C. RICHEL

03 DEC. 2021